

COLLOQUE

LE CAPITAL SOCIAL



15 Mars 2024

8h30



Salle MS001

Manufacture des Tabacs

UNIVERSITÉ
TOULOUSE
CAPITOLE

UNIVERSITÉ
TOULOUSE
CAPITOLE

FACULTÉ
DE DROIT ET
SCIENCE POLITIQUE

CDA
CENTRE DE DROIT
DES AFFAIRES

INSTITUT NATIONAL
UNIVERSITAIRE
CHAMPOLLION

JSS
JOURNAL SOCIAL DES SOCIÉTÉS

opf
OCCITANIE
PLACE
FINANCIERE

Deloitte
Société d'Avocats



PROGRAMME

8 H 30 : Accueil des participants

8 H 45 : Mots d'accueil du président de l'Université et du doyen de la Faculté de droit

8 H 55 : Mots d'accueil de la directrice du CDA

9 H 05 : Propos introductifs des organisateurs

Matinée

La genèse du capital social

Première table ronde

9 H 15

Thème : La formation du capital social

Modérateur : A. de Bissy

- **L'origine historique du capital social : A. Mages, Avocat, Professeur, Université Bourgogne-Franche-Comté**
- **La pratique de la prime d'émission dans les levées de fonds des start'up : L. Grosclaude, Maître de conférences, Université Toulouse Capitole**
- **La société non capitaliste : H. Durand, Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia**
- **La valorisation des apports en fiscalité : P.-E. Cot Quilici, Avocat Associé, Deloitte**
- **Capital social et management d'entreprise : C. Djama, Maître de conférences, Toulouse School of Management**

⇒ Discussion et pause

Deuxième table ronde

11 H 00

Thème : La fictivité du capital social

Modératrice : H. Durand

- **La non-libération des apports : J.-M. Moulin, Professeur, Université de Perpignan, membre du CDED et chercheur associé au Centre de droit des affaires**
- **L'autodétention : A. Tehrani, Professeur, Université de Montpellier**
- **Le capital social entamé : J.-F. Barbieri, Professeur, Avocat à la cour**
- **Le capital imaginaire : le cas de l'entreprise individuelle assimilée à une société en droit fiscal : A. de Bissy, Professeur, Université Toulouse Capitole, Centre de droit des affaires**
- **Les sanctions pénales des atteintes au capital social : C. Mascala, Professeur, Université Toulouse Capitole, Directrice du Centre de droit des affaires**

⇒ Discussion et déjeuner

PROGRAMME

Après-midi

La respiration du capital social

Troisième table ronde

14 H 00

Thème : **L'ouverture du capital social**

Modératrice : **N. Jullian**

- **Le désengagement capitalistique de l'État actionnaire : C. Bugnot, Docteur en droit, Université de Bourgogne**
- **Les risques fiscaux (et sociaux) de l'intéressement des managers au capital : J.-L. Médus, Avocat aux barreaux de Paris et de Luxembourg, Professeur des Universités**
- **Le salarié actionnaire : G. Auzéro, Professeur, Université de Bordeaux**
- **Les fonds d'investissement : G. Torralba, Directeur d'investissement, GSO Capital**
- **Le capital social de la société en procédure collective : P. Thiollet, Administrateur judiciaire, SELARL APEX AJ**

⇒ Discussion et pause

Quatrième table ronde

15 H 30

Thème : **La variation du capital social**

Modérateur : **E. Cordelier**

- **Le coup d'accordéon : A. Lecourt, Professeur, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Directeur de l'IEJ**
- **Les nouvelles modalités de réductions de capital motivées par les pertes : E. Guégan, Professeur, Université de Poitiers**
- **La variabilité du capital : B. Brignon, Maître de conférences, Université d'Aix-Marseille**
- **L'augmentation de capital, un mode de financement concurrencé ? J.-B. Barbièri, Maître de conférences, Université Paris II, Panthéon-Assas, membre de l'IRDA Paris**
- **La réduction du capital non motivée par les pertes ou « cash out » : N. Jullian, Professeur, Université Toulouse Capitole, Centre de droit des affaires**

⇒ Discussion et clôture du colloque

Le capital social constitue à la fois une notion phare du droit des sociétés et enseignée comme telle, mais aussi une notion évanescence du droit positif qui traverserait une crise existentielle.

Pour certains « une institution qui paraît vieillotte et dépassée », pour d'autres un élément par essence insaisissable ... La place comme la définition du capital social ont toujours été discutées.

Mais qu'importe cette controverse puisque l'essentiel réside dans son indéniable utilité pour le droit des sociétés : les fonctions du capital social demeurent réelles et multiples pour avoir été aujourd'hui bien identifiées. Il s'agit de protéger les créanciers et les associés, de permettre le financement des activités sociétaires et d'offrir une clé de répartition pour l'exercice des pouvoirs des associés.

Certes, les sociétés dépourvues de personnalité morale ne peuvent pas juridiquement disposer d'un capital social. Mais pour la majorité des autres sociétés que l'on rencontre beaucoup plus fréquemment dans la vie des affaires, il joue un rôle économique moteur, notamment pour fournir des capitaux ou permettre des opérations de restructuration ou de transmission des patrimoines.

Le capital social se situe donc bien au cœur du droit des sociétés et mérite, à ce titre, d'être au centre d'une journée de réflexion menée par des universitaires et des praticiens spécialistes de la question.

Dans cette perspective, il apparaît utile d'apporter des regards renouvelés et critiques sur les différents aspects qui rythment la vie du capital social depuis sa formation jusqu'aux variations dont il peut faire l'objet, en passant par les risques de fictivité et son ouverture à différentes figures d'associés.

Sans lever définitivement tous les mystères, ces analyses ont vocation à mieux comprendre la nécessité comme l'adaptation constante du capital social aux réalités contemporaines.

Organisateurs :

Centre de Droit des Affaires (CDA)
Institut National Universitaire Champollion

Partenaires :

Journal Spécial des Sociétés
Occitanie Place Financière
Deloitte, Société d'Avocats

Contacts scientifiques :

Emmanuel Cordelier, Hélène Durand et Arnaud De Bissy
emmanuel.cordelier@univ-jfc.fr
helene.durand.1@univ-perp.fr
arnaud.de-bissy@ut-capitole.fr

Contact CDA :

Adeline Saint-Amand
Tél. 05 61 12 87 47
adeline-marie.saint-amand@ut-capitole.fr

Informations pratiques :

INSCRIPTION

Inscription en ligne jusqu'au 12 mars : <https://forms.gle/mPiYi2EMg8PFER1H9>

Les droits d'inscription sont de 50€ pour les personnels d'un organisme public et les professionnels du secteur privé, de 25€ pour les partenaires, gratuit pour les autres publics.

Cocktail déjeunatoire (par personne) : 28€ (Date limite : Jeudi 7 Mars 2024)

LIEU DE LA MANIFESTATION

Université Toulouse Capitole, Salle MS001, Manufacture des Tabacs, 21 allée de Brienne, 31000 Toulouse

Possibilité d'assister au colloque par visioconférence (mêmes tarifs). Le lien Zoom sera envoyé après inscription.

